

## A savoir aussi :

### Les aides spécialisées :

- Ne se substituent pas à l'action du maître
- Se déroulent pendant le temps scolaire
- S'inscrivent dans un projet commun entre maître, parents, enfant et membre du Rased
- L'intervention du Rased ne présage pas du déroulement des cycles.
- C'est une aide ponctuelle.
- Le Rased travaille en lien avec les différents partenaires : orthophoniste, psychomotricien, psychiatre, ....

R.A.S.E.D.

Parents,  
informez-  
vous

### **Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté**

Psychologue : Stéphane HOUYEZ

Rééducateur : Marc PATOUILLOT

Maître d'adaptation : Catherine TESSIER

### **Vous pouvez contacter l'équipe du Rased**



- par le biais des enseignants ou de vos enfants
- directement par téléphone :
  - au 01 69 90 11 09 (Psychologue / Maître d'adaptation)
  - au 01 64 98 96 20 (Rééducateur)

*( N'hésitez pas à laisser un message si vous êtes en communication avec le répondeur, nous vous rappellerons. )*

Rased "L. Moreau"  
4 avenue du Gal Leclerc  
91590 La Ferté Alais

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un service public gratuit du ministère de l'Education Nationale.

"L'école qui accueille tous les enfants, doit permettre à chacun d'entre eux de tirer le meilleur profit de sa scolarité.."  
( circulaire du 9.4.90 )

Depuis cette date, se sont mis en place des réseaux d'Aides Spécialisées permettant d'organiser des actions visant à prévenir ou à réduire les difficultés que peuvent rencontrer les enfants.

Il a pour mission d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés afin de retrouver une meilleure insertion scolaire et de renouer avec la réussite.

Le RASED intervient dans le cadre scolaire à la demande des enseignants, des familles ou des élèves.

- **Le psychologue scolaire** peut étudier l'adaptation scolaire de l'élève, déceler les troubles éventuels et proposer les moyens d'y remédier au sein de l'équipe éducative.

Il assure :

- ✓ Les bilans et les conseils psychologiques
- ✓ L'orientation spécialisée
- ✓ Les entretiens avec les familles

***L'autorisation des parents est indispensable.***

- **Les rééducateurs** aident l'enfant à :

- ✓ prendre conscience de ses capacités
- ✓ retrouver le désir d'apprendre
- ✓ trouver ou retrouver sa confiance en lui

Les élèves pris en charge travaillent en individuel ou en très petits groupes, à raison d'une séance hebdomadaire.

***L'autorisation des parents est indispensable.***

- **Les maîtres d'adaptation** aident l'enfant à :

- ✓ dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires
- ✓ maîtriser ses méthodes de travail
- ✓ prendre conscience de ses progrès

Les élèves pris en charge travaillent en petits groupes, à raison d'une ou deux séances hebdomadaires.

***Le travail d'aide pédagogique n'est pas soumis à l'autorisation des parents .***